

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE
DE SAINT PIERRE EN AUGE

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de
l'année 2025

Le Maire de SAINT PIERRE EN AUGE,

2025 / 0130

VU

Le Code Général de la Fonction Publique,

Les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale

La délibération du 25 septembre 2017 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique en date du 8 septembre 2017,

L'arrêté n° 2021/325 du 30/11/2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 30 novembre 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom / Prénom	Grade Actuel	Date d'effet de la nomination
ARSENE DIT BUNEL Alain	Technicien	01/10/2025

AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom / Prénom	Grade Actuel	Date d'effet de la nomination
BOUTEILLER Laurent	Adjoint technique territorial	01/10/2025
DUBOIS Eric	Adjoint technique territorial	01/10/2025
FOURE SEREE Soizic	Adjoint technique territorial	01/10/2025
LANGLOIS Nathalie	Adjoint technique territorial	01/10/2025
MOREL Gilles	Adjoint technique territorial	01/10/2025

AVANCEMENT AU GRADE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom / Prénom	Grade Actuel	Date d'effet de la nomination
DECARSIN Alexandre	Chef de service de police municipale	01/10/2025

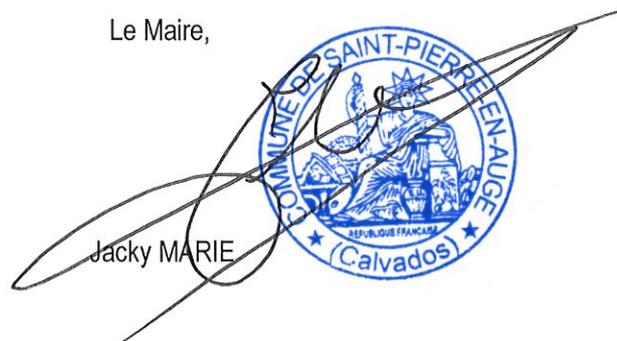
ARTICLE 2 : - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique susvisé.

Fait à Saint-Pierre-sur-Dives, 29 juillet 2025.

Le Maire,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.


 Jacky MARIE

